

Convention - cadre Culture/Santé/Médico-social autour du projet « Les portraits » - Année 2022-2023

Entre :

- **La ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf - Espace culturel Philippe Torretton**, représenté par Mme Nadia Mezrar en qualité de Maire et situé à l'adresse suivante, 163 avenue de l'Europe à Saint-Pierre-lès-Elbeuf ;

et

- **L'association Le pré de la Bataille - IME Max Brière**, représentée par M. Eric de Falco en qualité de président de l'association Le pré de la Bataille de l'IME Max Brière, et située à l'adresse suivante, 445 avenue du Dué à Saint-Pierre-lès-Elbeuf ;

et

- **Le collège Jacques Emile Blanche**, représenté par Mme Isabelle Lorillard, en qualité de principale et situé à l'adresse suivante, 220 Rue aux Saulniers à Saint-Pierre-lès-Elbeuf ;

et

- **La Cie Acid Kostik**, représentée par M. Hiver Basse, en qualité de président et située à l'adresse suivante, 11 avenue Pasteur à Rouen ;

Vus

- La convention nationale « Culture et Santé » du 6 mai 2010 signée entre le ministère de la Santé et des Sports et le ministère de la Culture et de la Communication, en référence à la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Le cahier des charges de l'appel à projet Culture-Santé 2022 en Normandie lancé en février 2022 par l'ARS, la DRAC, la Région Normandie et les conseils départementaux de la Seine-Maritime, de l'Eure et du Calvados ;
- La notification budgétaire Culture-Santé 2022 signée par l'ARS de Normandie et ses partenaires ;

Il est convenu, ce qui suit :

Article 1^{er} : contexte

Depuis six ans, la ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf, l'IME Max Brière – Le pré de la Bataille et le collège Jacques Emile Blanche sont partenaires dans le cadre du dispositif Culture/Santé/Médico-social. L'intention

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-21760409-20221210-2022-12-114-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022

Affichage : 19/12/2022

première de cette démarche est de créer des situations propices à la créativité personnelle, individuelle autour d'un projet commun mené cette année par la Cie Acid Kostik en direction des jeunes de l'IME Max Brière, d'une classe de collège, des personnes âgées de la résidence autonomie Marguerite Thibert et d'une classe de l'école élémentaire Jules Verne.

Article 2 : Objectifs

Ce dispositif a pour objectif de :

- Favoriser l'accès à la culture pour tous et la mixité des publics par la mise en place d'un dispositif culturel sur un temps long.
- Favoriser l'inclusion des publics éloignés de la culture en créant un lien privilégié avec une compagnie artistique.
- Créer dans l'échange et se nourrir du travail et de l'expérience de l'autre.
- Poursuivre la démarche artistique et culturelle initiée depuis six ans avec les partenaires (collège, IME, écoles, personnes âgées, Espace culturel Philippe Torreton) en permettant la découverte d'un nouvel univers et l'exploration d'une nouvelle forme artistique.
- Favoriser le lien entre une Compagnie régionale et des publics en accompagnant la recherche des artistes, la médiation culturelle sous-jacente, la création d'un spectacle et sa diffusion.
- Travailler autour de son rapport à l'autre, du regard et de la perception en traitant de façon sous-jacente la thématique des préjugés
- Travailler ensemble sur l'élaboration d'un temps festif partagé où la notion de plaisir sera prépondérante.

Article 3 : Description du projet

L'intention première de cette démarche est de créer des situations propices à la créativité personnelle, individuelle autour d'un projet commun mené pour l'année 2022-2023 par la Cie Acid Kostik en direction des jeunes de l'IME Max Brière, d'une classe de collège, des personnes âgées de la résidence autonomie Marguerite Thibert et d'une classe de l'école élémentaire Jules Verne.

A travers sa démarche de transmission et de création de lien social, la compagnie a été amenée à s'interroger sur les passerelles générationnelles et les vecteurs d'échanges. Le cinéma, la musique, la littérature sont des marqueurs de notre identité. Dans la continuité du travail effectué en 2022, la compagnie poursuivra le voyage entrepris autour du portrait. La démarche s'appuyant sur l'humain, son sens n'aura de valeur que si nous partons de l'essentiel : Les hommes et les femmes. Leurs émotions seront le moteur du projet. Les émotions des anciens et anciennes revisités par les jeunes générations. Telle sera l'ambition qui portera ce projet. Quel regard porte la jeunesse sur la vive émotion que procure une chanson, une scène de cinéma ou tout autre œuvre qui a touché, il y a peut-être 40 ans un ancien ou une ancienne ? Pour dérouler ce fil du sensible, la compagnie travaillera le vivant.

La voix, le corps, l'image.

L'année dernière, nous avons convoqué les arts plastiques et la photographie afin de dresser les portraits des résidentes et des élèves de l'IME, cette année, la part de rêve et de sensible des résidentes et des résidents sera incarnée sur le plateau de l'Espace culturel Philippe Torreton sous plusieurs formes, toutes vivantes. Le théâtre, l'improvisation et le chant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20221215-2022-12-114-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022

Affichage : 19/12/2022

Article 4 : Calendrier de mise en place

Le dispositif s'échelonne au premier semestre 2023 auprès des différents publics à l'Espace culturel Philippe Torreton, au collège Jacques Emile Blanche, à la résidence autonomie Marguerite Thibert, à l'IME Max Brière et à l'école Jules Verne.

Article 5 : Budget prévisionnel

Charges	Montant en euros	Produits	Montants en euros
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 Achats	0	70 Rémunérations des services	0
Prestations de services (film)	500	Rémunération pour prestation de services	
Achats matières premières et fournitures	750	Participation des usagers	
Autres fournitures		Participation financière de l'établissement sanitaire ou médico-social	1000
		Participation financière du collège	1500
61 Services externes	0	74 Subventions	0
Locations immobilières et mobilières		Culture, Santé et Médico-social 2022	
Entretien et réparation assurance		Autres AAP (à préciser)	
Documentation		- DRAC : Education artistique...	4000
Autres		- Département : CFPPA, Devoirs de Mémoires...	
62 – Autres services externes	0	Commun(e)s	2000
		Fonds européens	
Rémunération intermédiaires et honoraires		ASP (emplois aidés)	
Publicités et publications		Autres établissements publics :	
Déplacements et missions	300	Aides Privés :	0
Services bancaires, autres		Mécénat	
63 Impôts	0	75 Autres produits de gestion courante	0
Impôts et taxes sur rémunérations		Cotisation des adhérents	
Autres impôts et taxes		Autres (à préciser)	
64 Frais du personnel	0	76 Produits financiers	0
Rémunération des personnels	6950	(Précisez)	
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
65 Autres charges de gestion	0	77 Produits exceptionnels	0
(Précisez)		(Précisez)	
66 Charges financières	0		
(Précisez)			
67 Charges exceptionnelles	0	78 Reprises	0
(Précisez)		Reprise sur amortissement	
68 Datation aux amortissements et aux provisions	0	Reprise sur provision	
(Précisez)			
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	0	TOTAL DES PRODUITS	0
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86 Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 Contributions volontaires en nature	0
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	3000	Prestations en nature	3000
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	11500	TOTAL	11500

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20221215-2022-12-114-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022

Affichage : 19/12/2022

Article 6 : Engagement de l'établissement de santé

Le président de l'Association Le pré de la Bataille - IME Max Brière, Eric de Falco, signataire de la présente convention, auprès de la Cie Acid Kostik, du collège Jacques Emile Blanche et de l'Espace culturel Philippe Torreton s'engage à :

- mettre à disposition des personnels référents des services concernés par le projet pour favoriser le bon accompagnement et le déroulement du projet en direction des publics concernés ;
- assurer l'encadrement des participants qui seront inscrits dans le cadre de la mise en place des différents ateliers, en favorisant leur participation et leur implication en amont, pendant et après des différents étapes et rendez-vous composant le déroulement du projet ;
- favoriser la communication et valoriser l'opération auprès des médias locaux, régionaux et nationaux en respectant la charte régionale Communication Culture/Santé (utilisation de l'estampille Culture-Santé en Normandie et du cartouche des logis des partenaires).
- rémunérer les artistes intervenants en reversant la somme totale de 1000 euros qui sera versée à la Cie Acid Kostik.

Article 7 : Engagement du collège Jacques Emile Blanche

La principale du collège, Isabelle Lorillard, signataire de la présente convention, auprès de la Cie Acid Kostik, de l'IME Max Brière et de l'Espace culturel Philippe Torreton s'engage à :

- mettre à disposition l'enseignant référent concerné par le projet pour favoriser le bon accompagnement et le déroulement du projet en direction des publics concernés ;
- assurer l'encadrement des participants qui seront inscrits dans le cadre de la mise en place des différents ateliers, en favorisant leur participation et leur implication en amont, pendant et après des différents étapes et rendez-vous composant le déroulement du projet ;
- favoriser la communication et valoriser l'opération auprès des médias locaux, régionaux et nationaux en respectant la charte régionale Communication Culture/Santé (utilisation de l'estampille Culture-Santé en Normandie et du cartouche des logis des partenaires) ;
- rémunérer les artistes intervenants à hauteur de 1500 euros qui seront versés à la compagnie Acid Kostik.

Article 8 : Engagement des partenaires culturels

- La compagnie Acid Kostik, signataire de la présente convention, auprès de l'IME Max Brière, du collège Jacques Emile Blanche et de la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf, s'engage à :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20221215-2022-12-114-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022

Affichage : 19/12/2022

- intervenir auprès des jeunes de l'IME, d'une classe de 3^e du collège Jacques Emile Blanche de Saint-Pierre-lès-Elbeuf, des personnes âgées de la résidence autonomie, d'une classe élémentaire de l'école J. Verne, en respectant les règles de confidentialité ;

- conduire le projet jusqu'à sa finalité en favorisant la valorisation et la restitution des travaux,

- veiller au bon usage de l'Espace culturel Philippe Torreton et à la remise en place en l'état lors de l'utilisation des salles mises à disposition.

- La Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf – Espace culturel Philippe Torreton, signataire de la présente convention, auprès de la Cie Acid Kostik, du collège Jacques Emile Blanche et de l'IME Max Brière s'engage à :
- assurer la coordination du projet grâce à la mise à d'un agent du service culturel qui assurera le suivi et réalisera les bilans ;
- assurer l'accueil de tous les participants à l'Espace culturel Philippe Torreton ou à la salle des fêtes de Saint-Pierre-lès-Elbeuf si besoin,
- mettre toutes les conditions logistiques et techniques nécessaires pour assurer l'accueil de la Cie Acid Kostik, in situ, le temps de leurs interventions au sein de l'Espace culturel (mise à disposition de salles, en particulier d'un lieu réservé exclusivement pour l'atelier et lieu des rencontres hebdomadaires ; mise à disposition de personnels techniques ; gestion et intendance) ;
- favoriser la communication autour du projet en direction des médias locaux, régionaux et nationaux en respectant la charte régionale Communication Culture/Santé (utilisation de l'estampille Culture-Santé en Normandie et du cartouche des logis des partenaires) ;
- rémunérer les artistes intervenants en reversant la somme totale de 1500 euros,
- Assurer la réalisation d'un film de restitution pour valoriser le projet et ses partenaires.

Article 9 : Financement du projet

Le financement est convenu sur la base d'un budget prévisionnel présenté et figurant dans le dossier de candidature déposé par l'IME Max Brière pour répondre à l'appel à projet Culture-Santé médico-social 2023 soit un budget global de 11 500 euros dont 3 000 euros valorisés pour l'utilisation de l'Espace culturel. Il a été validé lors de la commission Culture-Santé des 22, 24, 29 et 31 mars 2022 derniers, avec un avis favorable à l'unanimité des financeurs.

Sur les crédits 2022, et après validation des instances décisionnelles et/ou commissions permanentes représentant les différents partenaires financeurs, la commission a décidé d'allouer une enveloppe Culture-Santé 2022 totale de 4000 euros pour soutenir le projet et ce, de la manière suivante :

A la compagnie Acid Kostik pour son projet «*Nous sommes des livres vivants : Acte 2*» : 4000 euros ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20221215-2022-12-114-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022

Affichage : 19/12/2022

Article 10 : Durée de la convention

La présente convention est conclue entre les partenaires à compter du démarrage et jusqu'à son aboutissement sur le premier semestre 2023.

Article 11 : Résiliation de la convention

En cas d'impossibilité de présenter le projet dans les conditions stipulées aux articles précédents, il pourra être mis fin à la présente convention par l'établissement de santé ou le partenaire signataire, moyennant un préavis minimum de 15 jours.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, le 16 décembre 2022 en quatre exemplaires,

La Maire de Saint-Pierre-lès-Elbeuf
Mme Nadia Mezrar

La principale du collège Jacques Emile Blanche
Mme Isabelle Lorillard

Le président de l'association
Le pré de la Bataille IME Max Brière
M. Eric de Falco

Le président de la Cie Acid Kostik
M. Hiver Basse

Culture - Santé
Normandie
est soutenu par :



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20221215-2022-12-114-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022

Affichage : 19/12/2022